

*Commission canadienne du blé—Loi*

tonnes contre 1,804,000 tonnes l'an dernier. En citant ces chiffres, j'essaie de démontrer qu'il n'y a qu'une très petite quantité de blé de qualité inférieure qui pourrait servir à la fabrication d'alcool carburant.

Consultée, la Commission du blé a dit que la mise en application de ces amendements soulèverait de nombreuses difficultés. Aux termes de la loi canadienne sur les grains, les grains infestés ou détériorés ne peuvent entrer ni sortir d'un élévateur qu'avec l'approbation de la Commission canadienne des grains. Chaque fois que cela se produit, il faut par la suite désinfecter le matériel utilisé et les cases de même que les wagons de chemin de fer et les élévateurs. Si des camions servent à transporter ce grain, il faut également les désinfecter avant qu'ils ne transportent des céréales propres à la consommation. Lorsqu'on trouve des céréales infestées dans une ferme, ce n'est généralement pas en grande quantité. D'habitude, le propriétaire les vend aux éleveurs du voisinage ou à d'autres acheteurs sans passer par le système de commercialisation habituel. La Commission peut acheter des céréales infestées ou de mauvaise qualité si elle le désire, mais elle ne l'a jamais fait en toute connaissance de cause, sauf s'il s'agit de grains trop durs ou humides que l'on peut améliorer grâce à un mélange ou à un séchage. Il vaudrait mieux conserver les méthodes actuelles et permettre aux producteurs des catégories de grain décrites dans le bill de s'en débarrasser comme ils l'ont fait jusqu'ici en leur permettant, en plus, de le vendre à une fabrique de méthanol.

● (1650)

Par conséquent, j'ajouterai avant de conclure que le gouvernement ne croit pas à la nécessité de modifier la loi sur la Commission canadienne du blé comme le demande le bill. Une entreprise qui produit déjà de l'alcool carburant reçoit du grain directement des producteurs, par camions. Apparemment, cet arrangement la satisfait ainsi que les producteurs et la Commission. Les quantités de grain infesté, avarié, et de mauvaise qualité ne sont jamais très importantes. Il ne serait pas très pratique d'autoriser la Commission à prendre livraison de ce grain et de l'utiliser à sa convenance et cela entraînerait de gros frais administratifs. Le blé de mauvaise qualité a tendance à demeurer en dehors du circuit commercial habituel. On s'en sert pour nourrir des animaux ou les producteurs s'en débarrassent autrement. Les petites quantités de grains infestés et contaminés qui pourraient se glisser sur le marché sont strictement contrôlées et dès qu'elles sont détectées, on ne les laisse pas suivre le circuit commercial habituel. La Commission canadienne du blé estime qu'il vaudrait mieux conserver les méthodes actuelles afin de laisser les producteurs se débarrasser eux-mêmes du grain de mauvaise qualité, infesté, contaminé et avarié comme ils l'ont fait jusqu'ici.

Le nombre de wagons de grain déchargés à Thunder Bay a augmenté régulièrement. Les livraisons pourront atteindre des niveaux records au cours de la présente année récolte. Le nombre de wagons déchargés à Thunder Bay cette semaine témoigne d'une reprise marquée depuis la grève. Au cours de la semaine du 7 au 14 novembre, 2,593 wagons ont été déchargés sur la côte Ouest, 6,989 à Thunder Bay, soit au total 9,582 wagons par rapport à 7,676 au cours de la même période l'année dernière.

Les agriculteurs de l'Ouest se préoccupent encore davantage du transport des céréales et de la disponibilité du matériel roulant pour acheminer leurs céréales vers les marchés ou les points d'exportation. Le ministre des Transports (M. Pepin) prend toutes les mesures nécessaires à cet égard avec M. Radke, de l'Office du transport des céréales, pour veiller à ce que le système de transport soit en mesure d'acheminer cette année 26 millions de tonnes de céréales vers les points d'exportation. Les terminaux de Vancouver auront à transborder un volume de céréales accru de 20 p. 100 par rapport à l'année record qu'ils ont connue l'année dernière, tandis que ceux de Thunder Bay en auront près de 16 p. 100 de plus qu'ils n'en ont jamais eu à transborder. Au 4 novembre, les exportations totales effectuées à tous les ports étaient plus considérables de 2.6 p. 100 que celles effectuées à Thunder Bay au début de la campagne agricole. Voici ce que M. Radke déclarait dans un télégramme que j'ai reçu:

Les perspectives à court terme en ce qui concerne le transport sont bonnes, et les mesures récemment prises en vue du financement d'un nouveau terminal à Prince Rupert, jointes aux options pour l'acquisition de six nouveaux cargos pour les Grands lacs, laissent entrevoir une capacité encore accrue.

M. Radke recommande également que la Commission canadienne du blé ou le gouvernement canadien achètent davantage de wagons-trémies au cours des trois prochaines années. C'est là un des points dont s'occupera le ministre des Transports.

J'ai tâché par ces exemples de démontrer que notre blé est d'excellente qualité. Il sera entièrement exporté, entièrement vendu. Une bien faible quantité de ce blé, étant contaminée ou gâtée, devra être réservée à la production de gazole. Il n'est pas du tout nécessaire de modifier à l'heure actuelle la loi sur la Commission canadienne du blé pour permettre la création d'usines de production de gazole au Manitoba ou en Alberta. Il est possible de le faire dans le cadre du système actuel, de la réglementation actuelle et des pouvoirs actuels de la Commission. C'est pourquoi le gouvernement invite la Chambre à ne pas accepter les modifications proposées dans le bill C-259.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas étouffer ce bill parce qu'il est excellent. Je félicite le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) de l'avoir présenté. Toutes les remarques lues par le secrétaire parlementaire—et je tiens à dire «lues»—sont effarantes. Elles témoignent du désir de ne rien faire de nouveau, de la crainte de se faire remarquer, de faire quoi que ce soit qui déplaît à la Commission canadienne du blé ou au gouvernement. Il n'a pas dit que les agriculteurs étaient contre. Il faudrait leur donner une chance. La Commission canadienne de blé tient des assemblées annuelles. Il serait logique que la Commission donne aux producteurs de blé l'occasion de faire cela.

Il y a quelques années, une bonne pièce de blé tendre a été perdue à Medicine Hat, faute de place. Le député de Wetaskiwin ne dit pas qu'il faudrait se mêler de la vente du bon blé à forte teneur en protéine. Pas du tout—la chose est possible, il y a toujours du blé de gâté.

En ce qui concerne la pénurie d'aliments et l'immoralité qui consisterait à utiliser du blé gâché pour fabriquer de l'alcool, il existe en ce moment un procédé qui permet de retirer les hautes protéines en laissant la matière alimentaire de base. Il